

Un salarié d'Occitanie sur dix exerce une activité saisonnière

Insee Analyses Occitanie • n° 166 • Février 2026



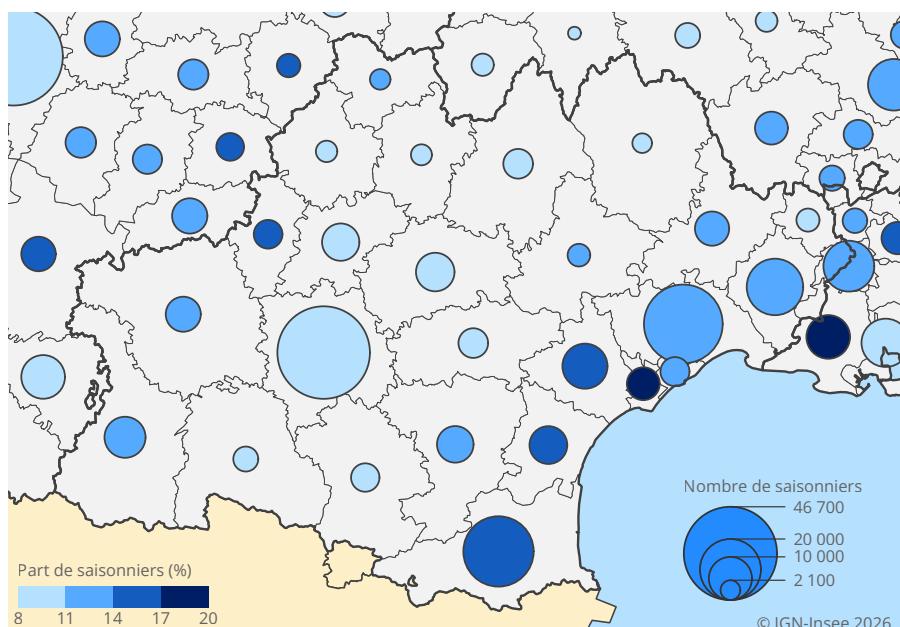
En Occitanie, 241 200 habitants occupent un emploi saisonnier

En 2023, 241 200 personnes résidant en Occitanie travaillent en tant que saisonniers **► pour comprendre**. La région est ainsi la quatrième de France pour le nombre de saisonniers derrière l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Nouvelle-Aquitaine. En Occitanie, 11 % des salariés sont saisonniers, soit deux points de plus qu'en moyenne nationale. La région partage ainsi le taux de saisonniers le plus élevé de France avec les cinq autres régions métropolitaines situées sur les façades méditerranéenne et atlantique. Les saisonniers d'Occitanie sont plus jeunes que l'ensemble des salariés : ils sont âgés en moyenne de 32 ans (contre 39 ans). Près de la moitié d'entre eux ont 25 ans ou moins. Par ailleurs, 84 % des saisonniers sont ouvriers ou employés, proportion nettement supérieure à celle de l'ensemble des salariés de la région (63 %).

Quatre saisonniers sur dix résident dans une des six zones d'emploi du pourtour méditerranéen (Montpellier, Sète, Agde-Pézenas, Béziers, Narbonne et Perpignan) **► figure 1**. Ces territoires jouissent d'une forte attractivité touristique qui est le principal moteur de l'emploi saisonnier. Ainsi, 19 % des salariés résidant dans la zone d'emploi d'Agde-Pézenas ont une activité saisonnière, soit le taux le plus élevé de la région. Du fait de son poids économique et démographique, la zone d'emploi de Toulouse est celle où résident le plus de saisonniers, même s'ils ne

En 2023, 241 200 habitants d'Occitanie occupent au moins un poste saisonnier dans l'année, soit 11 % des salariés de la région. Ces travailleurs saisonniers sont plus jeunes en moyenne que l'ensemble des salariés. Quatre sur dix résident sur le littoral méditerranéen où se concentre l'activité touristique en été. Les travailleurs saisonniers occupent en moyenne plus de trois postes salariés au cours de l'année, mais leur durée de travail sur l'ensemble de l'année est faible. Tous postes confondus, ils perçoivent ainsi un salaire annuel médian correspondant à un tiers du SMIC. L'hébergement et la restauration, les activités culturelles et de loisirs et l'agriculture sont les principaux secteurs d'emploi des saisonniers résidant en Occitanie.

► 1. Nombre de saisonniers résidents et part parmi les salariés résidents selon la zone d'emploi



Lecture : En 2023, 19 % des salariés résidant dans la zone d'emploi d'Agde-Pézenas sont saisonniers, soit 5 900 personnes.
Champ : Salariés résidant en Occitanie en 2023, y compris intérimaires.
Source : Insee, Base Tous Salariés 2023.

représentent que 8 % des salariés. À l'ouest de la région, la part de salariés saisonniers est également élevée dans les zones d'emploi à forte composante agricole, en particulier celle de Castelsarrasin-Moissac (16 %). À l'inverse, les salariés résidant dans l'est de l'ex-région Midi-Pyrénées sont plus rarement saisonniers.

En 2023, le pic d'emploi de travailleurs saisonniers en Occitanie est atteint le 21 juillet, lorsque la saison touristique et l'activité agricole battent leur plein. À cette date, 90 800 personnes (dont 86 % résident habituellement en Occitanie) occupent simultanément un poste saisonnier dans la

En partenariat avec :

région. Parmi eux, 70 % travaillent à moins de 30 kilomètres de leur lieu de résidence habituel. En revanche, 16 % travaillent à plus de 100 kilomètres de leur domicile.

Les saisonniers occupent plus de trois postes en moyenne au cours d'une année

Les saisonniers vivant en Occitanie occupent en moyenne 3,3 postes (saisonniers ou non) au cours de l'année 2023 ► **figure 2** contre 1,5 poste pour l'ensemble des salariés de la région. La durée d'un poste saisonnier est souvent très courte : 27 jours en moyenne. La moitié des postes saisonniers proposent un salaire inférieur à 1 680 € net par mois en équivalent temps plein, soit 1,2 SMIC (en 2023, le SMIC est de 1 370 € net mensuel). En moyenne, les revenus salariés des travailleurs saisonniers proviennent pour moitié de postes saisonniers et pour moitié de postes non saisonniers. Même en cumulant plusieurs postes, la grande majorité des saisonniers ne sont salariés que quelques mois dans l'année. En prenant en compte l'ensemble des postes occupés au cours de l'année, saisonniers ou non, leur salaire annuel médian ► **pour comprendre** s'élève à 5 780 € net en 2023, soit un tiers du SMIC annuel en équivalent temps plein.

En été, l'hébergement et la restauration sont une occasion d'emploi pour les jeunes du littoral

L'hébergement-restauration est le principal secteur d'emploi des travailleurs saisonniers d'Occitanie. Il emploie 54 300 saisonniers résidant dans la région, très majoritairement en été, soit quatre saisonniers sur dix hors intérim. Les saisonniers sont une main d'œuvre essentielle pour ce secteur : ils représentent 29 % des salariés qui y travaillent. Sans surprise, les saisonniers de l'hébergement et de la restauration se concentrent sur le littoral méditerranéen, où convergent les flux touristiques. Dans une moindre mesure, ces saisonniers sont également présents dans le nord de la région (Lot, Lozère, Cévennes) et dans une partie des Pyrénées ► **données complémentaires 1**. Les saisonniers de la restauration et de l'hébergement se démarquent par leur jeunesse. Ils sont âgés de 28 ans en moyenne ► **figure 3** et six sur dix ont 25 ans ou moins. Ces emplois saisonniers constituent davantage un complément de revenus temporaire qu'un moyen de subsistance permanent. Les saisonniers du secteur travaillent peu en dehors des saisons, puisqu'en moyenne, les deux tiers de leurs salaires proviennent de leur activité saisonnière. De ce fait, le salaire annuel médian d'un saisonnier de l'hébergement-restauration, tous postes confondus, se limite à 4 900 € net annuel, soit 30 % d'un SMIC annuel. Les postes saisonniers sont en revanche occupés plus longtemps que dans la plupart des autres secteurs : 47 jours en moyenne. Les caractéristiques des emplois

► 2. Caractéristiques des postes saisonniers selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Nombre de saisonniers	Nombre moyen de postes occupés	Durée moyenne de poste (jours)	Salaire mensuel net médian en EQTP (€)	Salaire annuel net médian (€)	Part moyenne des revenus saisonniers (%)
Hébergement et restauration	54 300	2,4	47	1 640	4 900	65
Services administratifs et de soutien	18 800	2,9	33	1 670	5 020	53
Arts, spectacles et activités récréatives	18 200	4,7	11	2 190	4 280	45
Agriculture	14 700	2,1	51	1 540	4 850	71
Commerce	11 900	2,2	42	1 610	3 300	68
Audiovisuel	5 900	4,6	9	2 570	5 340	43
Ensemble (hors intérim)	141 400	2,9	35	1 670	4 590	59
Ensemble (y compris intérim)	241 200	3,3	27	1 680	5 780	50

Lecture : En 2023, les travailleurs saisonniers dans l'hébergement et la restauration occupent en moyenne 2,4 postes au cours de l'année (saisonniers ou non). Dans ce secteur, un poste est occupé en moyenne 47 jours et le salaire mensuel net médian en équivalent temps plein s'élève à 1 640 €. Les saisonniers de ce secteur ont un salaire annuel net médian de 4 900 €, tous postes salariés confondus. Les postes saisonniers qu'ils ont occupés constituent 65 % de leurs revenus salariés en moyenne.

Champ : Saisonniers résidant en Occitanie (nombre de saisonniers, postes occupés, revenus annuels et parts des revenus saisonniers) et saisonniers travaillant en Occitanie (durée de poste et salaires mensuels) en 2023, y compris intérimaires.

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023.

saisonniers dans ce secteur illustrent la part importante de « petits boulots » d'été pour les jeunes.

Les deux tiers des saisonniers travaillent en particulier dans la restauration, en tant que serveurs, employés polyvalents, aides de cuisine, plus rarement en tant que cuisiniers ou commis de cuisine. Les hôtels, campings et autres hébergements touristiques emploient l'autre tiers des saisonniers du secteur, principalement à des postes d'employés polyvalents, employés d'étage ou réceptionnistes. Le secteur de l'hébergement est particulièrement féminisé (59 % de femmes parmi les saisonniers).

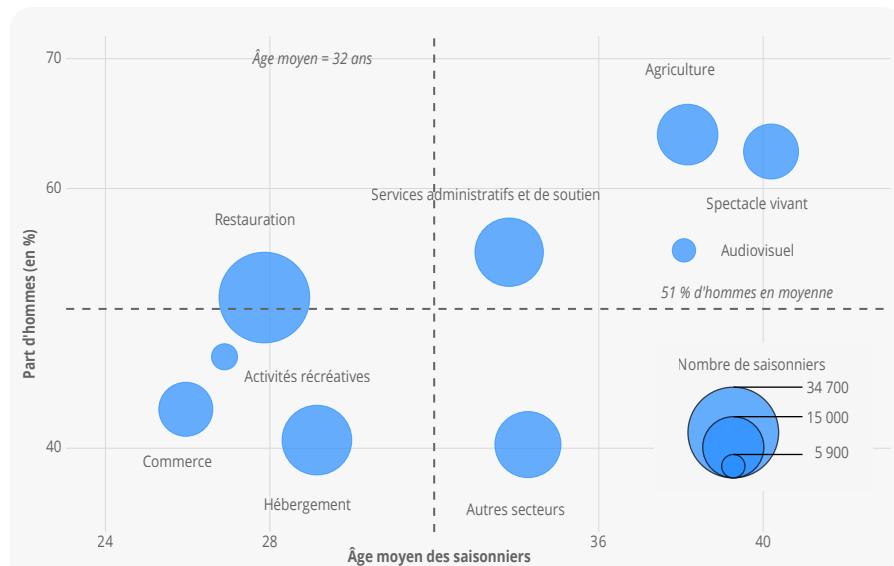
Dans les activités culturelles et de loisirs, les contrats sont courts mais plus rémunérateurs

Les activités culturelles et de loisirs constituent le deuxième secteur d'emploi des saisonniers d'Occitanie. Elles emploient 24 100 saisonniers résidant en Occitanie

en 2023 (hors intérimaires). La moitié sont employés dans les métiers du spectacle vivant dans lesquels évoluent principalement des artistes et techniciens du spectacle. Un quart des saisonniers du secteur travaillent dans les activités audiovisuelles qui emploient notamment des acteurs et techniciens de tournage. Le dernier quart des saisonniers du secteur travaillent dans les activités récréatives qui emploient notamment des animateurs de centres socioculturels et de loisirs. Le secteur des activités culturelles et de loisirs est l'un des secteurs où les saisonniers sont les plus nombreux en proportion. Ces derniers représentent 30 % des salariés résidents, et jusqu'à 60 % dans le spectacle vivant ► **figure 4**.

Les postes saisonniers des activités culturelles et de loisirs se distinguent par les conditions d'emploi qu'ils proposent. Ce sont des contrats de durée particulièrement courte puisque la moitié durent deux jours au plus. Les travailleurs saisonniers cumulent près de cinq postes en moyenne dans l'année, davantage

► 3. Profil démographique des saisonniers d'Occitanie selon le secteur d'activité



Lecture : En 2023, 34 700 personnes résidant en Occitanie travaillent en tant que saisonniers dans le secteur de la restauration. Ils sont âgés de 28 ans en moyenne et 52 % d'entre eux sont des hommes.

Champ : Salariés résidant en Occitanie en 2023, hors intérimaires.

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023.

que dans les autres secteurs d'emploi saisonnier ► **figure 2**. Les activités culturelles et de loisirs, à temps de travail équivalent, offrent des meilleurs niveaux de rémunération que les autres secteurs saisonniers. Le salaire mensuel net médian est de 2 190 € (1,6 SMIC) en équivalent temps plein dans les activités de spectacle vivant et de loisirs et de 2 570 € (1,9 SMIC) dans l'audiovisuel. Malgré ces niveaux de rémunération, les salaires annuels effectivement perçus restent modestes en raison d'un temps de travail annuel limité. Le salaire médian est de 4 280 € annuels dans les activités artistiques et récréatives et de 5 340 € dans l'audiovisuel, soit respectivement un quart et un tiers de SMIC annuel. Certaines professions du secteur sont cependant éligibles au régime de l'intermittence du spectacle dont les indemnités s'ajoutent à ce revenu salarial.

Les saisonniers employés dans les activités culturelles et de loisirs sont plus âgés (36 ans) que l'ensemble des saisonniers en moyenne et sont plus souvent des hommes (57 %). Ces activités sont présentes dans l'ensemble du territoire régional mais de façon plus marquée dans les centres urbains et zones touristiques de la région ► **données complémentaires 2**. Les activités audiovisuelles sont très présentes dans les zones d'emploi de Montpellier et Sète qui accueillent de nombreux tournages de films et de programmes télévisuels.

Dans les activités agricoles, les saisonniers sont plus âgés et plus souvent de nationalité étrangère

L'agriculture constitue le troisième grand secteur d'emploi des saisonniers résidant dans la région. Elle emploie 14 700 saisonniers (hors intérimaires), principalement pour effectuer les récoltes des différentes productions. Les saisonniers agricoles résident majoritairement dans le Tarn-et-Garonne, le Gard et les Pyrénées-Orientales ► **données complémentaires 3**. Ils sont plus âgés que les saisonniers des autres secteurs : 38 ans en moyenne ► **figure 3**, dont un quart âgé de plus de 50 ans. Ils sont également plus souvent de nationalité étrangère que dans les autres activités saisonnières. Les étrangers représentent jusqu'à un quart des saisonniers résidant dans les zones d'emploi de Castelsarrasin-Moissac (25 %) et de Montauban (23 %) dont l'activité est largement tournée vers l'agriculture, contre 1 % en moyenne au niveau régional. Par ailleurs, deux saisonniers agricoles sur trois sont des hommes.

Les salaires mensuels des saisonniers agricoles sont parmi les plus bas. Le salaire net médian, de 1 540 € mensuel en équivalent temps plein, équivaut à 1,1 SMIC. Toutefois la durée des postes est plus élevée que dans les autres secteurs (51 jours en moyenne) ► **figure 2** ce qui leur permet de percevoir, sur une année, un salaire médian comparable à celui des autres saisonniers (4 850 € net). Les saisonniers agricoles occupent par ailleurs plus rarement un emploi salarié en dehors des saisons. Pour

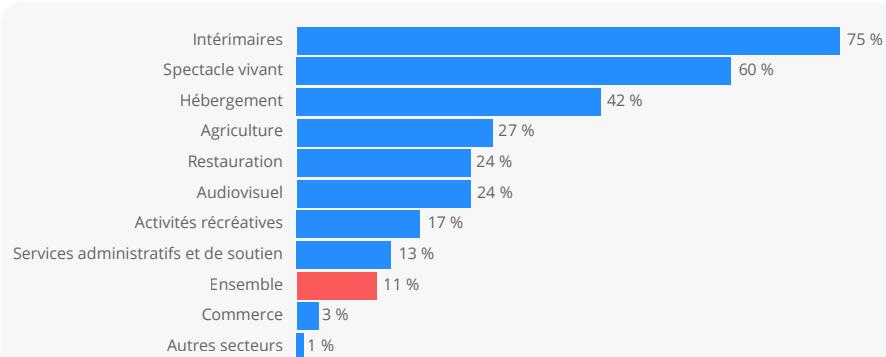
► Encadré 1 – L'offre de formation des saisonniers est dense mais inégalement mobilisable

L'offre de formation en lien avec les métiers saisonniers est dense en Occitanie. Au total, 7 319 sessions de formation, majoritairement en formation professionnelle continue (5 282), relèvent de spécialités directement associées à ces métiers. L'offre mobilisable pour la professionnalisation des saisonniers repose principalement sur la formation continue, les formations initiales relevant davantage de parcours scolaires ou étudiants pouvant alimenter ponctuellement l'emploi saisonnier. Elle est particulièrement abondante dans l'hôtellerie, la restauration et le tourisme avec près d'un millier de sessions, dont plus des deux tiers sont des formations continues. Les métiers agricoles concentrent 600 sessions, tout comme les arts, spectacles et activités récréatives. Un grand nombre de parcours sont ainsi mobilisables par les travailleurs saisonniers qui souhaitent monter en compétences dans un domaine spécifique ou pour ceux qui choisiraient de se reconvertis d'une saison à l'autre.

Cette offre diversifiée peut constituer, en théorie, un levier pour valoriser les périodes d'intersaison. Qu'elles soient courtes ou certifiantes, ces formations peuvent renforcer l'employabilité des travailleurs saisonniers d'une saison à l'autre. Certaines formations sont souvent requises pour l'accès à certains emplois. Dans la vente, la logistique ou la gestion, des modules transversaux favorisent la pluriactivité entre secteurs.

Toutes les sessions recensées ne sont cependant pas nécessairement accessibles ou pertinentes pour ces publics en raison de contraintes de temps, de ressources financières ou de mobilité. L'importance de l'offre masque par ailleurs une forte disparité territoriale : la concentration des sessions de formation dans les grands bassins urbains peut accentuer les écarts d'accès à la formation. L'enjeu de sécurisation des parcours des travailleurs saisonniers réside dès lors dans la modularité et la proximité de l'offre avec le développement des formats à distance ou hybrides, ainsi que dans une meilleure coordination des calendriers avec les employeurs saisonniers. En Occitanie, des projets soutenus par le dispositif Innov'Emploi l'illustrent. Les formations de ce dispositif sont construites à partir de besoins de recrutement identifiés, par exemple pour des personnels polyvalents du tourisme. Elles sont parfois organisées directement sur les lieux d'activité ou sont structurées en modules pluricomptences.

► 4. Part de saisonniers parmi l'ensemble des salariés résidant en Occitanie selon le secteur d'activité



Lecture : En 2023, 42 % des salariés de l'hébergement résidant en Occitanie sont des saisonniers.

Champ : Salariés résidant en Occitanie en 2023, y compris intérimaires.

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023.

► Encadré 2 – Les difficultés de recrutement diminuent en 2025

D'après l'enquête Besoins en Main-d'œuvre menée par France Travail fin 2024, 43 % des recrutements prévus en Occitanie pour 2025 sont des emplois saisonniers. Les employeurs anticipent des difficultés pour 42 % de ces embauches, soit sept points de moins qu'en 2024, confirmant une tendance à la baisse depuis deux ans.

Dans les Hautes-Pyrénées, en Aveyron et dans le Lot, un projet de recrutement saisonnier sur deux est jugé difficile. Les difficultés sont accrues dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration, du tourisme et des services. Les métiers saisonniers les plus en tension de recrutement sont les cuisiniers, les employés de l'hôtellerie, les professionnels de l'animation socioculturelle, les agents et hôtes d'accompagnement ainsi que les conducteurs d'engins agricoles ou forestiers.

plus de la moitié d'entre eux, les revenus saisonniers constituent leur unique source de revenus salariés dans l'année.

En plus des salariés résidant habituellement en France, les exploitations agricoles de la région font appel à de la main d'œuvre résidant à l'étranger la majeure partie de l'année, notamment en raison des difficultés de recrutement. Au-delà des titres de séjour classiques, le recours à ces travailleurs peut

revêtir plusieurs formes juridiques dont le travail détaché. L'agriculture est le premier secteur recourant à des saisonniers détachés ► **pour comprendre**. En 2023, deux tiers des 2 370 saisonniers détachés en Occitanie ont réalisé au moins une prestation saisonnière agricole. Ils interviennent principalement dans les zones d'emploi de Montpellier (31 %), Castelsarrasin-Moissac (22 %), Nîmes (21 %) et Perpignan (9 %). Ces travailleurs sont en

grande majorité des hommes (80 %), plus âgés (40 ans) que la moyenne des autres saisonniers, et résident très majoritairement en Espagne (93 %). Ils sont pour moitié ressortissants de pays hispanophones (Équateur, Espagne, Bolivie) mais aussi du Sénégal, du Maroc, d'Inde ou du Mali. Les deux tiers d'entre eux sont hébergés dans un local collectif proposé par l'exploitant agricole et sont quasi exclusivement rémunérés au niveau du minimum légal.

Les saisonniers du commerce sont particulièrement jeunes

Le secteur du commerce emploie 11 900 saisonniers (hors intérimaires) résidant en Occitanie. Il constitue ainsi le quatrième secteur employeur de saisonniers, mais ces derniers ne représentent qu'une part très faible des effectifs du secteur (3 %) ► **figure 4**. La saisonnalité dans le commerce est liée à la fois aux saisons touristiques et agricoles. Les travailleurs saisonniers permettent notamment de faire face à un surcroît d'activité dans les supermarchés des zones touristiques, d'assurer les ventes dans les magasins d'habillement en période de soldes ou d'écouler la production fruitière et légumière. Le commerce est le secteur où les saisonniers sont les plus jeunes : les trois quarts sont âgés de 25 ans ou moins. Ce sont par ailleurs majoritairement des femmes (57 %). Les postes saisonniers du commerce offrent les niveaux de salaires les plus bas dans la région après les postes agricoles ► **figure 2**. Le salaire mensuel net médian y est de 1 610 €, soit 1,2 SMIC en équivalent temps plein. L'ensemble des salaires de ces saisonniers sur une année ne dépasse pas 3 300 € net pour la moitié d'entre eux. Ce faible niveau de salaire, le plus faible de l'ensemble des secteurs saisonniers, résulte de l'effet conjugué de bas salaires horaires et d'un temps de travail annuel très limité. Pour plus de la moitié des saisonniers du commerce, les postes saisonniers sont leur seule source de revenus salariés en 2023 et correspondent donc souvent à des « petits boulots » d'été.

Quatre saisonniers sur dix résident en Occitanie sont des intérimaires

Dans l'intérim, le volume d'emploi est également très saisonnier. En effet, les intérimaires permettent aux entreprises qui les embauchent de faire face à un surcroît d'activité saisonnier mais aussi d'assurer une continuité de l'activité en période de congés. Les saisonniers intérimaires sont 99 800 dans la région en 2023, soit 41 % de l'ensemble des 241 200 saisonniers.

Ces saisonniers intérimaires travaillent principalement dans la construction, le commerce, le transport, l'hébergement médico-social ou les industries agro-

► Encadré 3 – Faciliter les recrutements et lutter contre la précarité : un objectif commun de l'État et du Conseil régional

L'État et le Conseil régional d'Occitanie s'engagent à réduire les tensions de recrutement dans l'emploi saisonnier et à améliorer la continuité des parcours ► **pour en savoir plus**. L'accord régional pluriannuel signé en 2024 par le préfet de région et la présidente du conseil régional est structuré autour d'une dizaine d'actions visant notamment à mieux mobiliser l'offre de formation au bénéfice des saisonniers, à favoriser la continuité des parcours, à faciliter le logement et la mobilité des saisonniers, et à accompagner les employeurs face aux difficultés de recrutement. Il renforce l'action des Maisons du travail saisonnier en les structurant en réseau et en les positionnant comme acteurs pivot. Ces Maisons du travail saisonnier ont vocation à appuyer les travailleurs saisonniers et les employeurs, à les informer sur les formations, les conditions de travail et à accompagner la recherche de solutions de logement et de mobilité. Déjà présentes sur le littoral (Aigues-Mortes, La Grande-Motte, Agde, Narbonne, Argelès-sur-Mer), dans les Pyrénées (Ax-les-Thermes, Saint-Lary-Soulan, Lourdes) et dans les départements à forte saisonnalité agricole (Montauban et Cahors), leur maillage sera bientôt complété par trois nouvelles structures en projet dans les départements de l'Aveyron, de la Lozère et du Gers.

alimentaires. Ce sont pour deux tiers des hommes et ils sont âgés de 33 ans en moyenne. Ils occupent davantage de postes au cours de l'année que les non-intérimaires. Si leurs niveaux de rémunérations en équivalent temps plein sont comparables à ceux des autres saisonniers, leurs salaires annuels perçus sont plus élevés en raison d'un plus grand nombre d'heures travaillées. En effet, les intérimaires travaillent fréquemment hors des saisons. ●

François Hild, Alan Manchon (Insee), Olivier Frances (Carif-Oref Occitanie), Clarisse Landes (France Travail Occitanie), Fabien Steinmetz (Dreets Occitanie)

Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur insee.fr

► Sources

Les données sur les saisonniers sont issues de la **Base Tous Salariés (Insee)**. La Base Tous Salariés est une base statistique sur l'ensemble des salariés, produite à partir des déclarations administratives de leurs employeurs. Les données sur les saisonniers détachés proviennent de la source **Sipsi 2023** (Système d'information des prestations de service internationales) **DGT-Dares**.

► Champ

Le champ de l'étude porte sur les saisonniers résidant en Occitanie en 2023, soit 241 200 personnes. Parmi elles, 18 % effectuent leur poste principal saisonnier ailleurs en France (principalement en Île-de-France et dans les régions limitrophes : Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur) soit 43 000 personnes. Sauf mention explicite, ce champ s'applique à l'ensemble de l'étude.

La même année, 226 500 personnes résidant en France effectuent leur poste saisonnier principal en Occitanie. Parmi elles, 13 % résident hors de la région (principalement en Île-de-France et dans les régions limitrophes) soit 28 400 personnes.

► Pour comprendre

Dans cette étude, un **saisonnier** est un salarié qui occupe au moins un emploi saisonnier dans l'année, c'est-à-dire un poste à durée déterminée dont les dates coïncident avec une période de hausse récurrente et significative de l'emploi dans un secteur d'activité et une zone d'emploi donnée.

Un saisonnier peut occuper plusieurs postes dans l'année et ces postes peuvent être saisonniers ou non. Le poste saisonnier qui rapporte le plus de salaire est défini comme le **poste principal** saisonnier. Les caractéristiques de postes sont basées sur ce poste principal. Un saisonnier qui aurait effectué deux postes saisonniers dans deux secteurs différents n'est donc compté qu'une seule fois.

Les **salaires annuels** incluent l'ensemble des salaires des postes occupés dans le secteur privé (saisonniers ou non) mais excluent les revenus non salariés (micro-entrepreneurs), les éventuels salaires d'un emploi dans le secteur public et les prestations sociales (chômage, RSA, etc.).

Les **travailleurs détachés** sont des travailleurs salariés par un employeur établi à l'étranger mais intervenant pour le compte d'un donneur d'ordre français pour une prestation définie et une durée limitée. Les salariés ainsi détachés en France continuent d'être rémunérés par leur employeur étranger et ne sont donc pas pris en compte dans les statistiques issues des déclarations administratives sur les saisonniers.

► Pour en savoir plus

- « Travailleurs saisonniers, comment améliorer leurs conditions de travail et de vie et lutter contre les difficultés de recrutement ? », Plateforme d'Observation Sociale Occitanie, Des idées à partager #3, novembre 2024.
- **Bonzi A., Brossier P., Dhune M.**, « L'emploi saisonnier : une ressource importante pour l'économie d'Occitanie », Insee Analyses Occitanie n° 121, septembre 2022.
- **Bonzi A., Dotta D., Brossier P., Fiche D.**, « Emploi salarié saisonnier – Une activité à part entière ou de complément », Insee Analyses Occitanie n° 50, septembre 2017.

